


**TABLE RONDE PÉRIMÈTRE DES IRP
PÉRIODE TRANSITOIRE ET ÉLECTIONS**

UN ACCORD FOURRE-TOUT SIGNÉ PAR L'UNSA ET LA CFDT

Depuis plusieurs semaines, des discussions se tiennent pour définir la structuration des futures Instances de Représentation du Personnel (CE et CCGPF [actuel CCE]) et pour assurer la gestion de la période transitoire pour les CER et le CCE (du 1^{er} juillet aux prochaines élections.

La Fédération CGT a porté, tout au long des réunions, des propositions garantissant l'unicité sociale des cheminots, la proximité des IRP et le maintien de nos Activités Sociales et Culturelles.

La direction a engagé les négociations en imposant un accord unique et fourre-tout, mêlant la période transitoire et le périmètre des IRP avec le sujet du vote électronique, (qu'elle souhaite mettre en place pour les prochaines élections CA/CS et CE/DP, qui seraient organisées le même jour).

La CGT a proposé la mise en place de Comités Territoriaux représentatifs des 3 EPIC avec des missions étendues telles que la production et la sécurité ferroviaires, les Activités Sociales et Culturelles, le suivi des accords transverses, le logement, l'emploi et la mobilité. Cette nouvelle instance, solidaire et indissociable, traiterait des sujets économiques et sociaux sur les bassins d'emploi. Elle remplacerait les CER d'aujourd'hui. Cela faciliterait la transposition comptable et technique du patrimoine et du personnel CE/CCE. Concernant l'organisation simultanée des 5 scrutins en vote électronique, la CGT a proposé une expérimentation sur les élections CA/CS dans un cadre sécurisé et la séparation du scrutin CE/DP pour permettre aux services RH et RS de bien organiser les élections et permettre à la démocratie de s'exprimer.

Dans le même temps, nous avons exigé de négocier l'accord sur la future gestion des Activités Sociales et Culturelles afin d'éviter de signer un chèque en blanc sur ce sujet sensible pour les cheminots et les personnels CE/CCE.

L'UNSA et la CFDT, après avoir validé l'éclatement de la SNCF en 3 entreprises distinctes, mettent fin à nos Comités d'Etablissement. Nous sommes bien loin du caractère indissociable et solidaire qui servait de paravent à ceux qui vantaient la réforme en juin 2014.

De plus, ils viennent de signer, avec la direction de la SNCF, un découpage qui ne garantit pas le maintien des Activités Sociales et Culturelles, puisque les négociations sur leur gestion sont renvoyées après la signature de cet accord.

Par leur signature, l'UNSA et la CFDT valident :

- La mise en place du vote électronique par la filiale de la SNCF, STELSIA, avec un cahier des charges et un prestataire « low-cost », ne permettant ni la confidentialité du vote, ni sa sécurisation, et cela sans aucune négociation avec les organisations syndicales.
- La mise en place de 12 CE pour SNCF Réseau et 22 CE régionaux pour SNCF Mobilités, sans accord de gestion pour les ASC.
- La création de commissions inter-EPIC en 2016, après les prochaines élections, n'ayant aucune personnalité juridique et morale, destinées à gérer les restructurations et réorganisations (plans sociaux) sur les aspects de l'emploi, de la mobilité et de la formation sur la base des futurs EIM.
- La suppression des Commissions Locales Multifonctionnelles.



- La suppression des Commissions Professionnelles Centralisées actuelles.
- La suppression des directions régionales, et donc la modification des périmètres de notations et des DP pour les Cadres.

Malgré ces manœuvres qui bafouent la démocratie sociale, la CGT proposera un accord d'entreprise, comme il est prévu par la loi du 04 août 2014, sur la future gestion des Activités Sociales et Culturelles. Notre but est de sauvegarder nos centres de vacances Enfance, Jeunesse et Famille, antennes CE, ALSH, restaurants d'entreprise, notre service du livre et nos médiathèques pour l'ensemble des cheminots actifs et retraités, et ainsi pérenniser l'emploi du personnel CE/CCE.

La direction ne nous fera pas céder sur nos revendications pour défendre les conditions de vie et de travail des cheminots.

Certains travaillent à tuer la SNCF et le Service Public ferroviaire, avec tous les droits associés (Statut, RH0077, etc.),

LE 25 JUIN 2015, MONTRONS, ENSEMBLE, CHEMINOTS ET PERSONNELS CE/CCE, NOTRE DÉTERMINATION À DÉFENDRE NOTRE ENTREPRISE PUBLIQUE, NOS DROITS ET NOS EMPLOIS !



Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

E-mail :



J'ADHÈRE À LA CGT

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
 263, Rue de Paris – Case 546
 93 515 MONTREUIL Cedex
 Tél : 01.55.82.84.40
 orga@cheminotcgt.fr
 www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
 « Que fait la CGT ? »
 FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :

Syndicat :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

